



Direction
Départementale des
Territoires
de l'Ariège

Orpillage

**Service environnement
risques**

Unité eau

Bilan de la saison 2021

le 10 mars 2022



date



SITUATION EN 2021

Périmètre d'orpaillage sur le Salat

- Ariège : en aval de Saint-Girons jusqu'à la limite départementale (secteurs 1 et 2 domaine privé et secteurs 3 et 4 domaine public fluvial)
- Haute-Garonne jusqu'à la confluence avec la Garonne (domaine public fluvial).

Arrêté préfectoral dans chacun des départements

- le 4 juin 2021 pour l'Ariège
- le 20 août 2021 pour la Haute-Garonne.



SITUATION EN 2021

- Matériels interdits = limiter les impacts sur les cours d'eau
- Période d'autorisation du 1er mai au 31 octobre = préserver la période de reproduction des espèces piscicole présentes dans la rivière
- Demande d'autorisation individuelle via la plateforme « démarches simplifiées », en spécifiant le matériel employé et la présence ou non d'accompagnants, y compris pour les associations qui doivent faire une demande individuelle.
- Notion d'accompagnant : ne doit pas détenir de matériel, seul le titulaire de l'autorisation en détient, mais l'accompagnant peut utiliser celui du titulaire.
- Bilan à fournir dans les 15 jours après chaque sortie = appréhender le nombre par secteurs et l'impact de l'activité et (carte délivrée automatiquement lors de l'autorisation).



Dépôt des demandes sur le site « démarches simplifiées »

Le site « démarches simplifiées » n'a pu être modifié par la DDT 09 qu'à partir du 29/04/21, la nouvelle version :

- > évite la plupart des incomplets ;
- > permet la saisie des bilans

(mais méthode non plébiscitée : 3 retours de bilan), les orpailleurs ayant majoritairement utilisé le mail.



Bilan en Ariège saison 2021

253 demandes (+62 % par rapport à 2020)
dont :

- 198 acceptées (+37% par rapport à 2020) ;
- 53 refusées ou classées sans suite, soit parce que déjà autorisées, soit demandes non recevables (problème de date, adresse manquante, demande groupée d'une association, etc.). La plupart ont fait l'objet d'une nouvelle demande.
- 2 ont été refusées car déposées postérieurement à un contrôle pour régularisation.



Bilan en Ariège saison 2021

Transmission de bilans 2021 :

- 48 orpailleurs (24%) ont fournis un bilan (mail, appel ou via le site dédié), principalement par mail :
 - > 8 signalant l'absence de sortie
 - > 40 totalisant 124 sorties : certains orpailleurs sont sortis plusieurs fois (12 maximum)
- 150 orpailleurs n'ont transmis aucun bilan, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas sortis !



Analyse bilans en Ariège saison 2021

- sur les 124 sorties = 78 précisions du secteur
 - > secteur 3 = 33 (42%)
 - > secteur 4 = 45 (58%)
- Retour positif sur état des lieux initial = pas dégradation précédente



CONTRÔLES en ARIÈGE

- 3 contrôles OFB dont 1 procès verbal pour orpaillage hors zone autorisée dans la Bouigane,
= un rappel à la Loi ;
- 2 procédures dressées par la gendarmerie de Saint-Girons pour non détention d'une autorisation d'orpailler :
= 1 a fait l'objet d'un avertissement
= 1 procédure en cours.



Bilan en Haute-Garonne saison 2021

40 demandes (+166% par rapport à 2020) dont :

- 36 acceptées ;
- 4 refusées (lieux interdits ou mauvaise période).
 - > 23 sur le Salat
 - > 13 sur la Garonne



2022

- L'arrêté du 4 juin 2021 pluri-annuel reste en vigueur ;
- Bilans à privilégier via site « démarches simplifiées » = rubrique spécifique bilans avec champs à cocher ;
- Questions diverses.



Merci de votre participation

